



COMPTE RENDU DE LA CAPN B DE MUTATION DES CONTRÔLEURS

La CAPN du mouvement de mutations et de premières affectations des contrôleur-es des finances publiques s'est achevée le mardi 30 juin à 22h45

Le mouvement définitif a été publié par la direction générale sur Ulysse le 1er juillet en fin de matinée.

C'est la premier mouvement fusionné de mutation pour la catégorie B.

Une nouvelle fois, la situation des effectifs au moment de la sortie du projet était catastrophique : Près de 1 500 vacances d'emplois en catégorie B dont 1348 en administratif et le reste en emploi informatique !

Les représentant-es des personnels ont donc exigé que M Perrin, chef du bureau RH de la DG, soit présent lors de la première journée de CAPN afin qu'il entende nos revendications :

- Le recrutement de l'intégralité des listes complémentaires des concours internes et externes ;
- Une augmentation significative du niveau de recrutement afin de pallier toutes les vacances d'emplois existantes.

M Perrin est donc venu lors de l'ouverture de la CAPN. Pour lui, le niveau de recrutement est en adéquation avec les départs en retraite prévus et donc il n'y a pas de problèmes dans la GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétence). D'ailleurs, il nous a expliqué que la vacance d'environ 600 emplois était due au changement de règles de gestion et au fait qu'auparavant, les contrôleurs de la Comptabilité Publique étaient comptabilisés dans les effectifs dès leur arrivée à l'ENT.

Toujours selon lui, la catégorie B aurait le taux le plus fort de recrutement. Il nous a aussi assuré que nous aurions une réponse sur l'appel aux listes complémentaires au plus tard avant le 30 juin, date de la fin de la CAPN !

Pourtant, à ce jour 7 juillet, nous n'avons toujours aucune réponse avec toutes les conséquences qui en découlent pour les collègues.

Concernant plus particulièrement la CAPN, pour lui, le mouvement se présentait bien et le taux de satisfaction était bon ! Pour exemple, il restait peu de rapprochements familiaux à faire et aucun département n'était fermé !

M Perrin oubliait de parler des nombreux collègues qui n'ont rien obtenu du fait des vacances d'emplois et de la répartition de la pénurie par la DG ! D'ailleurs, les élu-es CGT ont dénoncé le soit-disant taux de satisfaction qui serait bon : en effet, rappelons-le, pour la DG, dès lors qu'un-e collègue obtient une mutation, y compris une affectation d'office pour les premières affectations, il est déclaré-e « satisfait-e » !

Les élu-es ont aussi fortement insisté sur le fait qu'avec autant de vacances d'emplois, la DG devait faire un effort conséquent sur les demandes de mutations !

Par ailleurs, cette année, suite à un recours devant le Conseil d'Etat, la priorité accordée aux collègues Domien-nes a été annulée .

La CGT a rappelé sa revendication sur ce sujet : la priorité DOM doit être sécurisée afin que ces collègues puissent revenir dans leur département d'origine en priorité.

La CGT a aussi demandé que les extensions de vœux et les rapprochements familiaux tardifs soient pris en compte dès le mouvement général ! En effet, la DG a décidé unilatéralement que les collègues qui apprenaient après la date limite de dépôt que leur conjoint-e obtenait une mutation pour un autre département ne devaient participer qu'au mouvement complémentaire du 1er mars.

Montreuil 8/07/2015

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

La CGT dénonce cette règle qui pénalise fortement des collègues en les obligeant à avoir une double résidence au moins pendant un an, d'autant que dans de nombreux cas, la situation des effectifs et des apports sur les départements permettrait à ces collègues d'obtenir leur mutation.

Sur la situation des effectifs :

A la sortie du projet le 27 avril, 1 500 emplois étaient vacants !

A la fin de la CAPN, le 10 juin, la DG nous avait annoncé près de 180 vacances d'emplois supplémentaires !

Au final, il y a quasiment 1700 vacances d'emplois !

La DG a réparti la pénurie sur tous les départements ! Certains départements d'Ile de France accusent même un taux de vacances de près de 9% !

Comment les collègues vont-ils pouvoir remplir l'intégralité de leurs missions de service public dans ces conditions, surtout si on ajoute les 1 830 vacances de la catégorie C !

Concernant plus particulièrement la tenue de la CAPN, les élu-es CGT dénoncent une nouvelle fois l'attitude de la DG pendant la CAP. En effet, celle-ci refuse toujours de nous donner des réponses en séance, y compris sur des situations très difficiles. Nous n'avons eu des réponses que quelques jours avant les suites !

Lors de la CAPN « suites », les élu-es CGT ont dénoncé :

- Aucun mouvement interne n'a été effectué ! En effet, l'administration n'aurait pas eu le temps de le réaliser !
- Les extensions de vœux ont été rarement accordées même quand ces vœux étaient faits sur des départements ouverts et où il restait de nombreuses vacances !
- Des rapprochements tardifs ont été refusés car les collègues peuvent participer au mouvement de mars 2016 (selon la DG).

Les élu-es de la CGT Finances Publiques ont examiné tous les dossiers qui leur avaient été confiés et ont vérifié que les règles de mutation avaient bien été respectées pour tous ces dossiers.

Cette année encore, nous dénonçons le manque d'informations concernant le mouvement informatique ! Les vacances d'emplois ne nous sont toujours pas données par qualification mais globalement sur la RAN en mélangeant informatique et administratif !

Nous dénonçons aussi le fait que les informaticiens ne puissent pas participer au mouvement complémentaire.

Au final, ce sont quelques 531 mutations complémentaires qui ont été prononcées. Malgré tout, 1 700 emplois de catégorie B restent vacants !

La CGT a voté contre ce mouvement de mutations !

Ce vote est évidemment motivé par la situation catastrophique des effectifs, résultant de la gestion catastrophique des effectifs par la DG et les restrictions budgétaires décidées par le gouvernement !

Plus que jamais, les élu-es de la CGT Finances Publiques porteront les revendications des personnels :

- Arrêt des suppressions d'emplois ;
- Recrutement à hauteur des vacances d'emplois ;
- Dans l'immédiat, appel de l'intégralité des listes complémentaires C et B.

Syndicat national CGT Finances Publiques

- Case 450 ou 451 ● 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
- www.financespubliques.cgt.fr ● Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr ● dgfip@cgt.fr
- Tél : 01.55.82.80.80 ● Fax : 01.48.70.71.63